

Khalid Cheddadi, patron de la CIMR: « je n'ose même plus parler d'Alliances »

La CIMR ne compte plus placer ses actifs dans les sociétés immobilières. Son expérience avec Alliances l'a marquée, mais cela ne veut pas dire que la caisse se désengagera du secteur immobilier. Khalid Cheddadi, PDG de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) est déçu par les sociétés immobilières. Il s'est exprimé ouvertement sur son intention de ne pas placer les actifs de sa structure dans le secteur de l'immobilier. «Je n'ose même plus parler d'Alliances », avait-il souligné lors de la présentation des résultats de la CIMR, jeudi 26 mai dernier. La caisse ne dispose aujourd'hui d'aucun titre Alliances alors qu'à fin 2014, elle y détenait 191.455 actions. Mais cela ne veut pas dire que la caisse se désengagera totalement du secteur immobilier. «Nous allons plutôt investir dans des projets de développement immobilier ou encore dans l'immobilier locatif », explique Cheddadi. C'est dans cette optique que la CIMR a gardé quelques participations qu'elle estime « rentables » notamment 30% du capital des sociétés M'deq développement, Oued Negrico Immobilier et Tanger Resort, tous des projets développés par la société de Alami Lazraq. Nouvelle stratégie de placement La stratégie de placement financier (la ventilation des investissements de la caisse par segment : actions, obligations, secteurs...) a été revue fin 2015 pour prendre en compte les récents événements. Il en ressort donc que la caisse prévoit investir davantage dans les obligations et les projets de développement immobilier plutôt dans le segment des actions via des prises de participation directe. « Si jamais on intervient sur le marché action c'est sûrement pour vendre », précise Cheddadi qui note que le marché action ne rapporte plus comme avant. Malgré les incidents de parcours, la CIMR a réussi à améliorer ses réserves qui sont passées de 35,9 à 40 milliards de dirhams, «l'équivalent de 9,29 années de versement des primes de retraites », explique Cheddadi. Lire aussi : Alliances : Mamda, Wafa Assurance et SMCD ne figurent plus dans l'actionnariat SMR au lieu de CIMR Par ailleurs, 2016 sera une importante année pour la CIMR qui doit opérer des changements majeurs. Suite à la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) en remplacement à la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS), la réglementation régissant CIMR a changé. D'une caisse gérée par un régime de retraite privée, elle devient une Société mutuelle de retraite (SMR). Ce changement de réglementation doit être accompagné par une reconfiguration des process de la Caisse dans un délai de deux ans maximum qui a débuté en avril 2016.